

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Marc TOURELLE,
M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, représenté par Mme Stéphanie BANCAL,
M. Philippe BENASSAYA,
M. Richard RIVAUD, représenté par M. Alain SANSON,
Mme Caroline DOUCERAIN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 14

OBJET : Convention de partenariat avec la Société RODHEE au titre d'expérimentation de la plateforme de référencement d'entreprises « REF ON DEMAND ».

Le Bureau, légalement réuni le 19 octobre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2013-04-16, du Conseil communautaire du 16 avril 2013, relative à l'adoption du projet stratégique pour le développement économique ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics ;

Dans l'exercice de sa compétence statutaire portant sur le développement économique, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, cherche à valoriser les activités des entreprises présentes sur son territoire. Parmi ses missions d'animation du tissu économique, son rôle est donc d'améliorer la visibilité des entreprises implantées, de participer à la création d'un écosystème favorable à leur développement ainsi que d'encourager les échanges interentreprises et les relations d'affaires qui peuvent en découler.

La « Société RODHEE » a conçu un outil innovant de reconnaissance fournisseur basé sur l'authentification de la relation client. Il s'agit d'une plateforme digitale sur internet dénommée « REF ON DEMAND ».

Dans sa phase de développement de projet, la « Société RODHEE » doit constituer une masse critique d'entreprises utilisatrices afin de créer rapidement la dynamique qui permettra d'évaluer la pertinence de l'outil. C'est en ce sens qu'elle a proposé à la Communauté d'agglomération de constituer un territoire « test » et de bénéficier à ce titre d'un partenariat exclusif permettant aux entreprises du territoire d'être visibles sans contrepartie durant une période d'expérimentation.

Le service développement économique étant sollicité à la fois par les entreprises « prestataires de services » pour être visibles des donneurs d'ordre locaux, et par ces derniers afin d'avoir une meilleure visibilité sur l'offre de proximité, estime que cet outil pourrait constituer un moyen de mise en relation efficient.

Dans ce contexte, l'échelle territoriale de l'intercommunalité est bien adaptée pour constituer le périmètre de l'expérimentation convenue pour deux ans.

La convention de partenariat annexée a pour objet de définir le cadre dans lequel la Communauté d'agglomération accompagnera la « Société RODHEE » dans le déploiement de son projet innovant de plateforme digitale sur internet dénommée « REF ON DEMAND » au bénéfice des entreprises du territoire.

La Communauté d'agglomération s'engage à :

- Accompagner l'expérimentation « REF ON DEMAND » par des actions de promotion et d'animation auprès des entreprises de son territoire potentiellement utilisatrices,
- Diffuser régulièrement sur ses supports de communication (site internet, newsletter) les informations relatives à l'actualité de la plateforme.

La « Société RODHEE » s'engage quant à elle à :

- Transmettre à la Communauté d'agglomération les éléments permettant d'assurer la promotion de la plateforme auprès des utilisateurs,
- Être présente sur sollicitation de la Communauté d'agglomération lors de certains rendez-vous avec les entreprises du territoire afin d'apporter l'éclairage technique sur l'utilisation de la plateforme,
- Faire un reporting régulier du déroulé de l'expérimentation auprès de la Communauté d'agglomération lors de rendez-vous planifiés de Comité de pilotage du projet,
- Assurer la confidentialité des données échangées dans le respect de la réglementation définie par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL),
- Assurer la gratuité aux entreprises utilisatrices pendant un temps et selon des modalités définies (en Annexe de la convention),
- Prévenir la Communauté d'agglomération de tout affichage explicite visible sur la plateforme pouvant porter atteinte à la notoriété de l'institution et à suspendre dans les plus brefs délais la mise en ligne jusqu'à correction apportée.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'autoriser le Président à signer la convention passée avec la Société RODHEE au titre d'expérimentation de la plateforme de référencement d'entreprises « REF ON DEMAND » ;*
- 2) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*

- 3) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

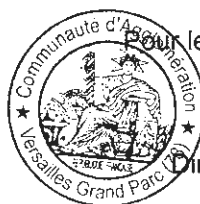
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 19 octobre 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

